

République française - Liberté - Egalité - Fraternité

ARRETE du PRESIDENT

N° 2024-39

BH/MB/MC/AD

OBJET : concours externe sur titres d'auxiliaire de puériculture territorial de classe normale, session 2024.
Composition du jury.

Le Président,

Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L.132-10, L.320-1 à L.321-3, L.325.19, L.325-20, L.325-30, L.522-1 à L.522-7 et L.522-23 à L.522-31,

Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié, relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires,

Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique, et notamment l'article 2,

Vu le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des États membre de l'Union européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la fonction publique française.

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particulier de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B,

Vu le décret n° 2021-1882 du 29 décembre 2021 portant statut particulier du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriaux,

Vu le décret n° 2022-1133 du 5 août 2022 fixant les modalités d'organisation des concours sur titres pour le recrutement des auxiliaires de puériculture territoriaux et des aides-soignants territoriaux,

Vu l'arrêté n° 2023-202 du 12 juillet 2023 portant ouverture de la session 2024 d'un concours externe sur titres d'auxiliaire de puériculture territorial de classe normale,

Vu l'arrêté n° 2023-320 du 27 novembre 2023 portant liste des membres susceptibles de siéger dans les jurys de concours et examens professionnels organisés pour le recrutement aux grades des cadres d'emplois de catégorie A, B et C de la fonction publique territoriale, par le Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne d'Ile-de-France, pour l'année 2024,

Vu ensemble les arrêtés n° 2022-244 du 14 septembre 2022, et n° 2015-153 du 29 avril 2015 donnant délégation de signature à Monsieur Benoît HAUDIER, Directeur Général Adjoint chargé des concours, de la santé et de l'action sociale, et à Madame Martine BARBEROUX, Directrice des concours,

Vu le procès-verbal du tirage au sort du représentant du personnel effectué parmi les membres titulaires et suppléants de la Commission Administrative Paritaire de la catégorie « C »,

Vu la convention de co-organisation des concours et examens professionnels entre centres de gestion de la région Ile-de-France,

Considérant qu'il convient de procéder à la constitution du jury de la session 2024 du concours externe sur titres d'auxiliaire de puériculture territorial de classe normale,

ARRETE

Article 1 : Le jury de la session 2024 du concours externe sur titres d'auxiliaire de puériculture territorial de classe normale, se compose comme suit :

Collège des fonctionnaires territoriaux

BIECHY Stéphane, ingénieur en chef, directeur des services socio-éducatif à Vitry-sur-Seine

DUFLOS Nathalie, attachée territoriale au Conseil départemental de Seine-Saint-Denis

GOMIS Carinne, puéricultrice territoriale hors classe à Pantin

LAUBIER Marlène, cadre supérieure de santé au Conseil départemental de Seine-Saint-Denis

MARIETTE Marc, attaché territorial principal à Bonneuil-sur-Marne

RAHMANI Dalila, présidente du jury, attachée territoriale hors classe à Bagnolet

TEYSSANDIER Nathalie, éducatrice de jeunes enfants territoriale de classe exceptionnelle au Conseil départemental de Seine-Saint-Denis

Collège des personnalités qualifiées

GARCIAU Frédérique, attachée territoriale principale au Conseil départemental des Hauts-de-Seine
HOUAMED Azzouz, ancien cadre territorial, chargé de missions direction de l'action sociale
MERCHEZ Claudine ancienne cadre territoriale, directrice espace territorial
MOINARD Catherine, psychologue clinicienne de la ville de Paris
MERRAR Karim, représentant du CNFPT
PINTO FERREIRA Mélanie, représentante de la CAP B
VIGNACOURT Ludovic, suppléant de la Présidente du jury, attaché territorial à Montreuil

Collège des élu(e)s locaux

BEAL Eric, conseiller municipal de Rosny-sous-Bois
BOUMEDJANE Karim, adjoint au maire du Blanc-Mesnil
BOUVELOT Martine, adjointe au maire de Drancy
DJENGOU MBOULE Jacques, conseiller municipal délégué de Boissy-Saint-Léger
FRANCESCHINI Thomas, conseiller municipal de Noisy-le-Sec
RISKWAIT MARTEL Myriam, conseillère municipale de Breuil-le-Vert
SOULLARD Jacques, conseiller municipal de la Norville

Article 2 : Ampliation du présent arrêté, qui sera publié par affichage électronique sur le site du Centre Interdépartemental de Gestion, sera transmise à Monsieur le préfet de la Seine-Saint-Denis.

Publié par affichage électronique sur le
site du CIG petite couronne
www.cig929394.fr

Le 20 février 2024

Fait à Pantin, le 19 février 2024

Pour le président et par délégation,
La directrice des concours,



Martine BARBEROUX